



4 heures



10 personnes max/séance



Aider, accompagner et apporter des solutions concrètes aux collectivités locales afin de mieux appréhender le décret anti-endommagement dans le cadre de leurs travaux. Présenter les actions de GRDF en termes de prévention des dommages aux ouvrages.

Les thèmes abordés :

Séquence Théorique : 2h

- Présentation des risques
- Retour d'Expérience suite DO
- Règlementation
- Repérage des ouvrages
- Risques économiques et juridiques
- Conduite à tenir en cas de dommages



Terrains d'entraînement

Séquence Ateliers : 2h

- Méthodes de détection et pose DPBE (dispositif de protection des branchements existants) par l'Agence Interventions Comtoise
 - Présentation de la PGR et de la chaîne de sécurité gaz par le Bureau d'Exploitation
 - Lire et comprendre un plan et les projets d'amélioration de la cartographie (classe A, Report de branchements) par le Pôle Patrimoine
- Présentation des techniques de travail hors pression et hors gaz par l'Agence Ingénierie

Comment ?



Plénière



Groupes de travail



Suivez l'actualité sur <https://sites.grdf.fr/web/gazotp>